



Para

Michna 9 - Chapitre 7

מִי שֶׁהָיוּ מִיָּמָיו עַל כְּתֻפוֹ וְהוֹרָה הוֹרָאָה, וְהִרְאָה לְאַחֵרִים אֶת
הַדֶּרֶךְ, וְהִרְגַּ גָּחַשׁ וְעַקְרָב, וְנָטַל אֶכְלָיִם לְהַצְנִיעֵם, פְּסוּל. אֶכְלָיִן
לְאַכְלָן, כָּשֶׁר {י}. הַגָּחַשׁ וְהַעַקְרָב שֶׁהָיוּ מְעַכְבִּים אוֹתוֹ, כָּשֶׁר.
אָמַר רַבִּי יְהוּדָה, זֶה הַכֶּלֶל, כֹּל דְּבַר שֶׁהוּא מְשׁוּם מְלֹאכָה, בֵּין
עֵמֶד בֵּין לֹא עֵמֶד, פְּסוּל. דְּבַר שֶׁאֵינוֹ מְשׁוּם מְלֹאכָה, עֵמֶד,
פְּסוּל. וְאִם לֹא עֵמֶד, כָּשֶׁר:

Celui qui portait l'eau sur son épaule et a rendu une décision halakhique, ou a montré le chemin à d'autres, ou a tué un serpent ou un scorpion, ou a ramassé de la nourriture pour la stocker, l'eau est invalide ; mais s'il a pris de la nourriture pour la manger, elle est valide. Et s'il a tué un serpent ou un scorpion qui l'empêchait d'avancer, l'eau reste valide.

Rabbi Yehouda dit : voici la règle générale — tout acte qui constitue un véritable travail rend l'eau invalide, qu'il se soit interrompu ou non pour l'accomplir. Mais pour un acte qui n'est pas un véritable travail : s'il s'est interrompu, l'eau est invalide ; mais s'il ne s'est pas interrompu, elle reste valide.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions